

VILLE DE SAINT-PASCAL

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 358-2020

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal :

QUE le conseil municipal a adopté le 6 avril 2021, le Règlement numéro 358-2020 amendant le Règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal afin notamment de redéfinir les limites de certaines zones, d'ajouter la classe d'usages 47 « Service public », d'ajouter et d'encadrer les nouveaux usages « Service de toilettage pour animaux domestiques et vente d'accessoires connexes » ainsi que « Formation et pratique en sécurité civile et incendie », d'ajouter les poulaillers et les clapiers à titre d'usage complémentaire à l'habitation et d'autoriser, à certaines conditions, des projets intégrés à vocation commerciale ou de services dans la zone CC1;

QUE le règlement numéro 358-2020 a reçu l'approbation de la MRC de Kamouraska le 14 avril 2021;

QU'EN conséquence, le règlement numéro 358-2020 est entré en vigueur le 15 avril 2021 suite à la délivrance du certificat de conformité émis par Monsieur Jean Lachance, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Kamouraska;

QUE tout intéressé peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière, sur rendez-vous, durant les heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Pascal, ce 16^e jour d'avril 2021.

La greffière,


Louise St-Pierre, avocate, OMA



Ville de Saint-Pascal

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 21 avril 2021 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 16 avril 2021.

Signé à Saint-Pascal, ce 16^e jour d'avril 2021.

La greffière,


Louise St-Pierre, avocate, OMA

